

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE NOGENT LE BERNARD
12, RUE DE LA MAIRIE
72110 NOGENT LE BERNARD



Arrêté n° 2024-11

Le Maire de la commune de Nogent le Bernard,

Vu le code de la Route,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974,

Considérant la demande de l'association « Le Comice Nogentais » représentée par Monsieur MARTIN Stéphane qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public en vue d'une course de caisses à savon,

Considérant que le bon déroulement de l'épreuve et la sécurité des participants commandent de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur les voies empruntées,

ARRÊTE :

Article 1 : Dans le cadre d'une course de caisses à savon, le mercredi 1^{er} mai 2024, la circulation et le stationnement seront modifiés comme suit :

- Le stationnement sera interdit sur la voie communale n°13 dite Route de Landormière du lieu-dit « Les Barbereaux au Château d'eau » le mercredi 1^{er} Mai de 8h00 à 19h00
- La circulation sera interdite sur la voie communale n°13 dite Route de Landormière du lieu-dit « Les Barbereaux au Château d'eau » le mercredi 1^{er} Mai de 8h00 à 19h00

Article 2 : L'association organisatrice devra impérativement procéder au nettoyage des lieux et notamment de l'évacuation des encombrants après la manifestation.

Article 3 : L'affichage de l'arrêté sur le lieu de la manifestation et la mise en place de la signalisation réglementaire seront effectués par l'association organisatrice.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié en la forme habituelle à la Mairie de NOGENT LE BERNARD.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La gendarmerie de Bonnétable.
- Le Centre de secours de Bonnétable.
- L'association du comice nogentais

Fait à Nogent le Bernard, le 23 avril 2024

Le Maire,

Anita MERCURIN-LAUNAY

